

ARRETE N° ADM 60/2026
Portant abrogation de la délégation de signature accordée
À Madame Leslye MAGNIER
GRADE Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la commune de Vendargues

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-19 et R. 2122-8 relatifs aux délégations de signature accordées par le maire aux responsables de services communaux ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'arrêté N° ADM 36/2026 en date du 25 mars 2026 portant délégation de signature à **Madame Leslye MAGNIER**,

CONSIDERANT la réorganisation du service Hippomobile de la commune et la désignation d'un nouveau responsable de service à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent de mettre fin à ladite délégation de signature précédemment accordée à **Madame Leslye MAGNIER**, à la date fixée pour cette réorganisation,

ARRETE

Article 1 L'arrêté N°ADM 36/2026 en date du 25 mars 2026 portant délégation de signature à **Madame Leslye MAGNIER**, responsable du service Hippomobile, est rapporté à compter du 31/08/2026.

Article 2 A compter du 01/09/2026, **Madame Leslye MAGNIER** cesse d'exercer toute signature par délégation pour les matières qui lui avaient été confiées.

Article 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une expédition du présent arrêté sera :

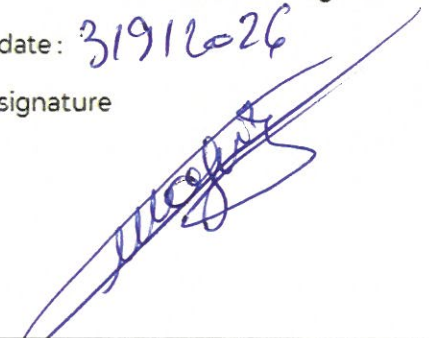
- Notifiée à l'intéressée
- Transmise au Représentant de l'Etat dans le Département
- Transmise à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole
- Mise en ligne

03 SEP. 2026

Notification à l'agent :

date: 31/09/2026

signature



Le Maire



Guy LAURET